



PHOTO

DEMANDE D'INSCRIPTION

Forbach Freyming-Merlebach

ANNEE 2020 - 2021

RESPONSABLE PRINCIPAL :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Téléphone Portable :

E-Mail :

Situation Emploi : CSP :

CONJOINT :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Téléphone Portable :

E-Mail :

Situation Emploi : CSP :

COORDONNEES :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Téléphone Domicile : Liste rouge :

Situation Familiale : Enfant du 2nd Degré : A charge :

LIEN AVEC LA FAMILLE :

Civilité : Père et Mère : Autres :

ETAT CIVIL DE L'ENFANT:

Nom :

Prénom 1 : Prénom 2 :

Sexe : Masculin : Féminin :

NAISSANCE :

Date :

Pays : Département :

Commune : Code Postal :

Nationalité 1 : Nationalité 2 :

SCOLARITE :

Identifiant National :

Date d'entrée : 1 SEPTEMBRE 2020 Classe : Redoublant :

Régime :

OPTIONS :

Anglais : LV1 LV2 Allemand LV1 LV2

Ens. d'exploration :

Autres options :

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE :

Etablissement :

Formation :

FACTURATION :

Mode de règlement : Prélèvement Chèque

Cotisation APPEL Oui : Non :

Boursier Oui : Non :

PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour les nouvelles familles : les frais d'inscription sont de 30,00 € (non remboursables).

Un versement d'acompte de 150,00 € est demandé à l'inscription qui sera déduit au 1er trimestre de l'année scolaire 2020/2021 (acompte non remboursable en cas de désistement).

Tarif pour un collégien ou un lycéen en 2020-2021

- La contribution des familles est de :
 - 180,00 € par trimestre pour le 1er enfant
 - 165,00 € par trimestre pour le 2e enfant
 - 70,00 € par trimestre à partir du 3e enfant
 - Pour le 4ème enfant, tarif en fonction du Quotient Familial (elle comprend en outre les cotisations des services de l'enseignement privé, les photocopies, les enveloppes timbrées).
- La demi-pension est de 300,00 € par trimestre
- Le repas au ticket est de 7,00 € par repas
- L'assurance scolaire est de 9,05 € par an (environ)
- Selon le niveau de classe, il vous sera demandé de régler les fournitures et matériels utilisés par votre enfant

Mode de règlement des frais :

- La facture se règle dès réception ou en trois termes forfaitaires par prélèvement automatique.
- Tout trimestre commencé est dû.
- Dans le cas d'un rejet de prélèvement ou si une procédure judiciaire est nécessaire pour obtenir le paiement de la facture, il est expressément convenu que les frais et honoraires de recouvrement résultant de la défaillance, seront supportés par le débiteur.

Pièce à fournir lors de la demande d'inscription :

- La copie des bulletins de l'année en cours

Je, soussigné(e), (nom et prénom)

En ma qualité de : Père Mère Tuteur

certifie avoir pris connaissance du caractère propre de l'école, notamment en ce qui concerne le projet éducatif et les tarifs appliqués dans l'établissement ainsi que du mode de règlement.

Je m'engage à en respecter les termes pour toute la durée de la scolarité de mon enfant à l'Ensemble Scolaire Saint Joseph-La Providence.

Date :

Signature :